



F S S P X



Pour qu'Il Règne

Les vacances, temps de
croissance spirituelle

Petit catéchisme de la communion dans
la main

Soeur Marie-Amandine (1872-1900):mar-
tyre de Tai-Yuan-Fou (Chine)

Vivent les vacances

« Un saint triste est un triste saint. »



Mensuel – Juillet-Aout-Septembre 2023
Numéro 157

Éditeur :
Abbé Michel Poinset de Sivry
Rue de la Concorde, 37
1050 Bruxelles
Tél. : +32 (0)2 550 00 20

Les articles de notre bulletin
paraissent sous la responsabilité
de leurs auteurs.

Courriel : info@fsspx.be
Site : www.fsspx.be

Sommaire

Editorial	4
Vie spirituelle : Le repos religieux Abbé Vianney de Champeaux	5
Dossier : Petit catéchisme de la communion dans la main Don Daniele Di Sorco	
Histoire : Soeur Marie-Amandine (1872-1900) : martyre de Tai-Yuan- Fou (Chine) Une Fidèle	11
Pédagogie : Vivent les vacances Les Sœurs	13
Vie du prieuré Chronique Dates à retenir Carnets paroissiaux	15

Pour qu'Il Règne

Versements et soutien financier :
Veuillez procéder par virements bancaires à :
"Fraternité Saint-Pie X"
et effectuer vos virements au profit du compte :
ASBL Fraternité Saint-Pie X
BIC : GEBABEBB
IBAN BE20 0016 9750 5656

Ou par chèques au nom de:
"Fraternité Saint-Pie X"

Prix : 2 €
Abonnement normal :
50 € (10 numéros + frais d'envoi)
Abonnement de soutien : 75 €

Éditorial



Nous n'avons pas forcément l'habitude de joindre à la notion de combat spirituel celle de détente et de repos. Pour les uns en effet, la sainteté est synonyme de gravité dans le sens d'une fuite de toute activité ludique. Pascal, dans ses Pensées, dénonce ainsi le divertissement comme une fuite de la contemplation des fins dernières. Selon lui, le divertissement est une diversion. Il est une occupation permanente qui échappe au sentiment de néant que l'âme devrait avoir devant les questions existentielles.

Pour d'autres, le divertissement est un relâchement c'est-à-dire qu'il occasionne sans cesse des péchés d'omission. Se divertir empêcherait ainsi de prier, de convertir ou d'enseigner.

Qu'en est-il vraiment ?

Remontons aux principes : l'homme est composé d'une âme et d'un corps. Ainsi, de même qu'un corps fatigué a besoin de repos, de même les facultés de l'âme (intelligence et volonté) ont besoin de se détendre. Lisons saint Thomas d'Aquin : « « [...] l'âme, même intellectuelle, se sert de facultés qui agissent par les organes du corps. Or il s'agit de biens sensibles qui sont concrets à l'homme. C'est pourquoi, quand l'âme s'élève au-dessus des réalités sensibles pour s'appliquer aux œuvres de la raison, il en résulte une fatigue psychique [...] » (IIa, Iae, Q168, a2). Et le Docteur Angélique poursuit : « Le repos de l'âme, c'est le plaisir [...]. C'est pourquoi il faut remédier à la fatigue de l'âme en s'accordant quelque plaisir, qui interrompe l'effort de la raison. Dans les Conférences des Pères on peut lire que S. Jean l'Évangéliste, comme certains s'étaient scandalisés de l'avoir trouvé en train de jouer avec ses disciples, demanda à l'un d'eux qui portait un arc de tirer une flèche. Lorsque celui-ci l'eut fait plusieurs fois, il lui demanda s'il pourrait continuer toujours. Le tireur répondit que, s'il continuait toujours, l'arc se briserait. S. Jean fit alors remarquer que, de même, l'esprit de l'homme se briserait s'il ne se relâchait jamais de son application.

Ces paroles et actions, où l'on ne recherche que le plaisir de l'âme, s'appellent divertissements ou récréations. Il est donc nécessaire d'en user de temps en temps, comme moyens de donner à l'âme

un certain repos. »

Le Docteur Angélique en appelle donc à la vertu d'eutrapélie ou l'habitude de la bonne mesure dans les jeux et le divertissement. Saint Thomas la rattache à la vertu de modestie. De fait, de nombreux saints pratiquaient l'eutrapélie car, dit saint François de Sales : « un saint triste est un triste saint ». Saint Thomas ajoute que « ceux qui refusent le jeu "ne disent jamais de drôleries et rebutent ceux qui en disent", parce qu'ils n'acceptent pas les jeux modérés des autres. C'est pourquoi ceux-là sont vicieux, et on les appelle "pénibles et mal élevés" selon Aristote.

Néanmoins, pour répondre à la définition d'une vertu, le divertissement doit répondre à des règles précises : ne pas le mettre dans des actes ou des paroles honteuses ou nocives. Cicéron en propose une liste : les plaisanteries grossières, insolentes, déshonorantes et obscènes. Que le divertissement ne soit jamais confondu avec l'ironie dans la mesure où ce dernier blesse fréquemment la charité, la justice et la paix sociale. Qu'il soit convenant vis-à-vis des personnes, du lieu et du temps. Qu'il ait finalement pour principe et pour fin la vertu de Charité.

Le divertissement est pour l'âme et pour le corps un repos c'est-à-dire une détente saine et raisonnable grâce à laquelle nous sommes disposés à mieux servir Dieu. Notre Seigneur lui-même, plein de délicatesse, le souhaite pour ses apôtres lorsqu'il les accueille ainsi à leur retour de mission : « Venez à l'écart dans un endroit désert, et reposez-vous un peu. » (Mc 6:31).

Profitons donc de nos vacances pour exercer cette vertu et l'apprendre à nos enfants en n'oubliant pas de garder nos habitudes de prières et de réception des sacrements.

Nous serons alors bien disposés à servir Notre-Seigneur et la Sainte Église dès la rentrée !

Que saint Joseph vous bénisse !

Abbé Michel Poinset de Sivry



Le Repos religieux



Abbé Vianney de Champeaux

« Et Dieu eut achevé son œuvre le septième jour, et il se reposa le septième jour de toute son œuvre qu'il avait faite. Et Dieu bénit le septième jour et le sanctifia, parce qu'en ce jour-là il s'était reposé de toute l'œuvre qu'il avait créée. » (Genèse, II, 2-3)

De ces paroles de la Sainte Ecriture, nous pouvons conclure que Dieu Lui-même a voulu qu'après l'action, vienne un légitime repos. Pendant ces vacances ayons donc l'esprit tranquille en nous reposant des fatigues accumulées au cours de cette année !

Mais en quoi consiste ce repos de Dieu ? Serait-ce dans l'inactivité la plus complète ?

Comprenons ce qu'est le repos pour Dieu. Dieu pendant six jours a créé des œuvres matérielles, extérieures à Lui. Quand nous lisons dans la Bible que le bon Dieu se repose, cela ne veut pas dire que Dieu est fatigué de ses actions (Ce serait poser des limites à Dieu). Cela veut dire que l'œuvre qu'il a faite est complète, il n'y a rien à ajouter. Dieu arrête donc de créer des choses extérieures à Lui, et c'est cet arrêt qui est appelé « repos ».

Durant ce repos, la vie divine continue, cette vie divine de la Sainte Trinité où le Père engendre son Fils, et où l'Esprit-Saint procède du Père et du Fils de toute éternité. Ces actions intérieures à Dieu sont la vraie vie, le vrai repos.

Il y a une deuxième catégorie d'êtres qui se reposent après l'action. Ce sont les saints qui passent leur éternité à louer Dieu. Ils ont arrêté d'agir physiquement, ils sont dans la béatitude du Ciel et louent le Bon Dieu éternellement. Cela, pour eux, c'est vraiment le repos. C'est une activité qui ne leur coûte rien, c'est le repos éternel.

Pour nous qui ne sommes point de purs esprits, le repos est différent : il consiste en un changement d'activité, un ralentissement du rythme habituel.

Mais soyons sur nos gardes...deux écueils nous guettent pendant nos vacances : d'un côté, un activisme exagéré, et de l'autre côté, une molle oisiveté !

L'activisme comme l'oisiveté nuisent trop souvent au repos qui alors n'atteint pas son but ultime, car le principal est oublié : la sanctification personnelle ! Le repos du corps a été prévu par Dieu pour que l'âme, libérée des préoccupations matérielles, profite davantage du temps libre pour se retirer dans la prière, dans la retraite, dans la jouissance de Dieu. C'est là le point commun entre le repos de Dieu et le repos des hommes. Le repos de Dieu comme le repos des hommes n'empêche pas la vie intérieure.

Cet été, nous allons nous reposer ! Il est nécessaire que notre âme en profite et jouisse de davantage de temps pour Dieu...même si cela n'est pas facile à nos pauvres natures blessées par le péché originel. Aussi, disciplinons-nous pour garder les habitudes de prière de l'année, laissons plus de place au bon Dieu dans notre emploi du temps.

Les excuses que nous nous trouvons habituellement pour réduire notre temps de prière ont peu de valeur, elles sont dues à une vision fautive des choses. La prière serait-elle une perte de temps ? Attention, le temps ne nous est pas donné par Dieu, il nous est seulement prêté. Aussi n'avons-nous pas le droit d'en faire un mauvais usage. A l'heure de paraître devant Dieu, le Souverain Juge nous demandera : « Comment as-tu utilisé ton temps sur cette terre ? » et là nous devons rendre compte de chaque minute perdue, perdue par exemple à regarder des futilités sur les écrans... Et si Dieu nous disait : « Tu feras autant de temps de purgatoire que tu as perdu du temps sur ton écran » ? Faisons le calcul d'une moyenne de deux heures par jour passées à regarder des futilités, sur une période de 30 ou 40 ans : la perte de

Vie spirituelle : Le respect de l'autorité



temps cumulée est colossale ! Et pendant ce temps-là, nous ne prions pas, nous ne lisons pas et nous négligeons notre devoir d'état.

Peut-être que n'ayant plus la pression du travail nous serons tentés de passer plus de temps sur nos écrans ? Ce sera alors au détriment de notre temps de prière, de notre temps de repos, nos vacances auront été mal utilisées, le but sera manqué et nous serons moins efficaces pour reprendre le travail.

Alors prenons de bonnes résolutions : Afin de passer de bonnes vacances, éteignons nos machines, prenons le temps de ne point vivre de manière virtuelle. Lisons ! Visitons ! Visitons-nous une église, une cathédrale dans notre beau pays ou les pays voisins ? Eh bien prenons le temps de nous mettre devant le bon Dieu. Donnons-Lui un peu de ce temps qu'Il nous a si aimablement prêté.

Les vacances peuvent encore être le moment de se pencher sur un sujet d'étude passionnant qu'on n'aurait pas le temps d'approfondir pendant l'année. C'est l'occasion de se cultiver ! en littérature, en sciences mais aussi et surtout en vie spirituelle ! Certes la lecture d'un gros livre de théologie serait sûrement fastidieuse dans cette période de repos, mais pour la lecture d'une vie de Saint...il n'y a point d'excuse, c'est à la portée de tout le monde.

Que le repos des vacances soit donc une image du repos éternel. Prenons donc les résolutions qui s'imposent pour éviter de passer à côté de l'essentiel ! Que la rentrée nous trouve plus saints, prêts à offrir toute les joies et les peines à notre Sauveur !





Petit catéchisme de la communion dans la main



Don Daniele Di Sorco (FSSPX -Italie)

Une première version de cette étude a été publiée en français en 2021. Une deuxième édition italienne a été entièrement retravaillée par l'auteur et augmentée de nouveaux matériaux. Cette troisième édition est une traduction et adaptation de la version italienne, par les soins de la rédaction du « Pour Qu'il Règne ».

Ces derniers temps, les autorités de l'Église « conciliaire », profitant de la propagation du Covid-19, encouragent ou imposent la pratique de recevoir la Très Sainte Eucharistie dans la main. À l'autre extrême, nous trouvons de nombreux textes, diffusés principalement via Internet, qui prétendent montrer que la communion a toujours été reçue sur la langue, même dans les premiers siècles de l'Église.

Que faut-il en penser ?

Pour répondre adéquatement, il est nécessaire d'examiner la question en profondeur, sans pour autant abandonner le style simple d'un catéchisme. C'est pourquoi nous avons décidé de diviser notre texte en deux parties : la première, avec questions et réponses, expose les principales conclusions ; le second contient quelques notes historiques.

Qu'est-ce que la communion dans la main aujourd'hui ?

– La communion dans la main est une pratique de la liturgie romaine réformée après le Concile Vatican II. Le prêtre (ou un autre ministre de l'Eucharistie) qui dans la nouvelle liturgie, peut aussi être un laïc dépose l'hostie sur la paume de la main gauche du fidèle, qui ensuite la prend de la main droite et la porte à la bouche.

Quand cette pratique a-t-elle été introduite ?

– La pratique actuelle de la communion dans la main a été introduite officiellement le 29 mai 1969 par l'Instruction Memoriale Domini de la Sacrée

Congrégation pour le Culte Divin. Ce document, tout en exprimant une préférence pour la communion sur la langue, confie aux Conférences Episcopales, après avoir consulté le Vatican, le pouvoir d'autoriser la communion dans la main.

S'agit-il d'une simple tolérance ou d'une véritable autorisation ?

– Certains auteurs, s'appuyant sur la lettre de l'Instruction Memoriale Domini, voient dans la communion dans la main un mal que le Vatican aurait toléré uniquement à cause des circonstances. En effet, dans certains pays (surtout la Belgique, la Hollande, la France et l'Allemagne) la communion dans la main avait déjà été introduite abusivement. Plutôt que de laisser la porte ouverte à une expérimentation anarchique, le Vatican aurait préféré l'accepter et la réglementer. Cette interprétation bienveillante est cependant contredite par les faits. En effet, si ce n'avait été qu'une simple tolérance, le Vatican aurait dû décourager la communion dans la main dans les pays où celle-ci n'était pas diffusée. Or, c'est le contraire qui est arrivé. Par exemple, la communion dans la main a été autorisée en Italie en 1989, en Argentine en 1996, en Pologne en 2005. D'ailleurs, Mgr Annibale Bugnini, secrétaire de la Congrégation pour le Culte Divin, a bien précisé les intentions du Vatican dans un article publié le 15 mai 1973 sur l'Osservatore Romano et revu par Paul VI lui-même : ne pas mortifier « un nombre important d'évêques, qui se réfèrent à un usage [la communion dans la main] également valable dans l'histoire de l'Église et qui, dans certaines circonstances, peut s'avérer utile même aujourd'hui ». Or, « valable » et « utile » se disent non pas d'un mal qu'on tolère, mais d'un bien qu'on autorise. La conclusion s'impose : non pas simple tolérance, mais véritable autorisation, quoique restreinte.

La communion dans la main a-t-elle été pratiquée autrefois dans l'histoire de l'Église ?

– Oui, la communion dans la main a été pratiquée autrefois dans l'histoire de l'Église. Comme nous le verrons, elle a même été la façon la plus commune de recevoir l'Eucharistie dans les premiers siècles. Toutefois, dans l'Église ancienne, la communion dans la main se faisait d'une façon très différente par rapport à aujourd'hui. De plus, le passage de la communion dans la main à la communion sur la langue a été général et se fonde sur des raisons décisives, de sorte qu'il n'y a aucun motif valable de revenir en arrière.

Comment savez-vous que, dans les premiers siècles de l'Église, la communion était reçue normalement dans la main ?

– Nous savons que, dans les premiers siècles de l'Église, la communion était reçue normalement dans la main, grâce au témoignage de plusieurs Pères et écrivains ecclésiastiques. Par exemple, Saint Cyrille de Jérusalem (313–387) écrit : « Quand tu t'approches de la Sainte Table, ne t'avance pas les paumes des mains étendues ni les doigts disjoints, mais fais de ta main gauche un trône pour ta main droite, puisque celle-ci doit recevoir le Roi, et dans le creux de ta main reçois le corps du Christ, disant : "Amen" ». Ce texte est extrait de sa cinquième Catéchèse mystagogique, qui remonte à l'an 348. En Occident, Tertullien (155–230), le pape Saint Corneille (180–253), une inscription du début du III^e siècle, Saint Cyprien de Carthage (210–258), Saint Augustin (354–430), et Saint Césaire d'Arles (470–543) attestent le même usage. « Les anciens témoignages, écrits ou archéologiques, sont unanimes sur ce point ».

N'y a-t-il pas des auteurs qui, à la même époque, parlent de la communion sur la langue ?

– On a produit les noms de Saint Basile (329–379), du pape Saint Léon I^{er} (390–461) et

du pape Saint Grégoire le Grand (540–604). Leurs témoignages, cependant, ne semblent pas contredire la pratique générale de la communion dans la main.

Le rite de la communion dans la main dans les premiers siècles était-il le même qu'aujourd'hui ?

– Non, le rite de la communion dans la main dans les premiers siècles n'était pas le même qu'aujourd'hui. Anciennement, les laïcs devaient se laver les mains juste avant de communier. De plus les femmes, au moins en Gaule, ne pouvaient toucher l'hostie que la main recouverte d'un petit linge blanc. On faisait très attention à ce qu'aucun fragment ne tombât par terre, chose qui était d'autant plus facile qu'à l'époque, le pain eucharistique était levé. Saint Cyrille de Jérusalem dit explicitement : « Prends garde d'en rien laisser tomber, car ce qui t'échapperait serait comme quelque chose de tes propres membres qui se perdrait ». Autant de dispositions qui ne sont plus prévues par le nouveau rite de la communion dans la main.

Quand est-on passé de la communion dans la main à la communion sur la langue ?

– On est passé de la communion dans la main à la communion sur la langue au cours du IX^e siècle. Il est possible que cet usage ait commencé un peu avant, mais les témoignages que nous possédons ne sont pas décisifs et ne concernent probablement que des cas particuliers, comme la communion aux malades.

Les derniers témoignages qui attestent de la communion dans la main sont les suivants.

1) En Occident, Saint Bède le Vénérable (673–735) En relatant la vie de Saint Cædmon, frère lai (actif entre 657 et 684), il parle de la communion sur la main comme d'une pratique encore normale à son époque : « Il dit : 'Apportez-moi l'Eucharistie.'





Et, l'ayant reçue dans sa main, il demanda aux personnes présentes si elles étaient en paix avec lui. »

2) En Orient, saint Jean Damascène (c. 675-749) : « Approchons-nous de lui animés d'ardents désirs et, les mains composées en forme de croix, accueillons le corps du Crucifié ».

Le passage général à la communion sur la langue est attesté par le Synode de Cordoue en 839, au cours duquel les fidèles ont été mis en garde contre une secte qui, entre autres choses, s'opposait à la nouvelle pratique de la communion sur la langue, et par un Synode tenu à Rouen vers 878.

Il est possible qu'en Gaule la pratique de la communion sur la langue ait commencé un peu plus tôt. En effet, si, à l'époque de saint Grégoire de Tours (538/539-594) l'Eucharistie était encore distribuée sur la main, le P. Browe relate deux témoignages importants du VII^e siècle. Saint Mainboeuf, évêque d'Angers de 610 à 660, communia directement sur la langue un aveugle et une jeune fille souffrant de fièvres.

Saint Loup, évêque de Limoges († 632), appelé au chevet d'un enfant gravement malade, lui donna la communion sur la langue. – En réalité, sans mentionner les problèmes de datation des textes, qui sont postérieurs aux événements, nous sommes toujours confrontés au cas particulier de la communion des malades.

Nous ne pouvons donc pas en tirer de conclusions définitives en ce qui concerne l'usage général de la communion sur la langue

Pourquoi a-t-on remplacé la communion dans la main par la communion sur la langue ?

– Premièrement, parce que, plus ou moins à la même époque, en Occident, on a commencé à utiliser pour l'Eucharistie du pain azyme, c'est-à-dire sans levain. Or si d'un côté ce pain, est plus facile à manipuler et colle aisément à la langue, de l'autre côté il est susceptible de produire plus de fragments. A cela il faut ajouter que la ferveur des origines avait diminué et que le christianisme était devenu une religion de masse : c'est entre le Ve et le IX^e siècle que l'Eglise « généralise l'admission des enfants au baptême, leur persévérance ne suscite plus aucune inquiétude ». Le risque de dispersion des fragments était donc accru. C'est pourquoi l'Eglise, aussi bien en Occident qu'en Orient, est passée assez rapidement à la pratique de la communion sur la langue, qui évitait ce danger.

– Deuxièmement parce qu'au cours du IX^e

siècle, on assiste à une augmentation du respect et de la vénération à l'égard du Saint Sacrement. Ce phénomène est aussi témoigné par l'introduction, un peu plus tard, de la coutume de recevoir la communion à genoux. Or, la communion sur la langue s'inscrit dans ce mouvement de ferveur eucharistique. Elle est censée exprimer de façon plus directe et plus explicite le mystère de la présence réelle, que les fidèles reçoivent par la main du prêtre ou du diacre, seuls ministres de ce sacrement.

Puisque l'Eglise autorisait la communion dans la main jusqu'au IX^e siècle, ne serait-il pas légitime de revenir aujourd'hui à cet usage ?

– Non, parce que ce serait faire de l'archéologisme. L'archéologisme est l'attitude de « celui qui voudrait revenir aux antiques rites et coutumes, en rejetant les normes introduites sous l'action de la Providence, à raison du changement des circonstances ». Ce sont les paroles de Pie XII dans son encyclique *Mediator Dei* (20 novembre 1947). Le pape condamne cette mentalité, en la comparant à celle de quelqu'un qui voudrait revenir aux formules des premiers Conciles, en écartant les expressions plus récentes de la doctrine catholique. « Un usage ancien – précise le pape – ne doit pas être considéré, à raison de son seul parfum d'antiquité, comme plus convenable et meilleur, soit en lui-même, soit quant à ses effets et aux conditions nouvelles des temps et des choses. Les rites liturgiques plus récents, eux aussi, sont dignes d'être honorés et observés, puisqu'ils sont nés sous l'inspiration de l'Esprit-Saint, qui assiste l'Eglise à toutes les époques jusqu'à la consommation des siècles (cf. Mat. 28, 20) ; et ils font partie du trésor dont se sert l'insigne Épouse du Christ pour provoquer et procurer la sainteté des hommes ».

Pouvez-vous mieux vous expliquer en donnant un exemple ?

Supposons que quelqu'un refuse d'utiliser la profession de foi de Pie IV (1564) ou de prêter le serment antimoderniste de saint Pie X (1910), sous prétexte que, par exemple, au Ve siècle, personne n'utilisait ces formules, mais le Credo de Nicée-Constantinople suffisait. Cette attitude suggère que cette personne n'accepte pas les dogmes et la doctrine que l'Eglise, assistée par l'Esprit Saint, a défini après le Ve siècle : il sera donc soupçonné d'hérésie. De la même manière, ceux qui rejettent un rite récent qui exprime mieux la présence réelle (comme la communion sur la langue), pour revenir à un rite ancien qui l'exprime moins bien (comme la communion dans la main), suggèrent qu'ils remettent en question cette vérité de foi.

Mais alors, les catholiques « traditionalistes », qui rejettent les réformes liturgiques postérieures au Concile Vatican II, ne tombent-ils pas aussi dans l'erreur de l'archéologie ?

– Non. Il ne faut pas confondre archéologie et attachement à la Tradition. L'archéologue rejette le développement homogène de la doctrine et de la liturgie catholiques, c'est-à-dire ce processus par lequel la foi et le culte, tout en restant identiques dans leur substance, s'expriment d'une manière toujours plus claire, explicite, plus définie. Celui qui est attaché à la tradition, en revanche, rejette le développement non homogène de la doctrine et de la liturgie catholiques, c'est-à-dire le processus par lequel la foi et le culte sont modifiés dans leur substance même, ou passent d'une expression plus explicite à une expression moins explicite. Les innovations doctrinales et liturgiques introduites par le Concile Vatican II appartiennent précisément à cette dernière catégorie.

Seuls les modernistes tombent-ils dans l'erreur de l'archéologie en ce qui concerne la communion dans la main ?

– Non, beaucoup de ceux qui sont sincèrement attachés à la liturgie traditionnelle y tombent aussi. Souvent, sans s'en rendre compte, ils partagent le principe de base de l'archéologie, selon lequel ce qui est ancien est nécessairement meilleur. Et puis, pour défendre la communion sur la langue, ils sont obligés d'avoir recours à des textes fallacieux ou incertains (voir note 12), offrant malheureusement leur côté à la critique de leurs adversaires.

Y a-t-il un autre argument pour montrer qu'aujourd'hui il est illégitime de revenir à la communion dans la main ?

– Oui. En effet, le passage d'un rite qui exprime mieux le respect et la vénération pour l'Eucharistie à un rite qui l'exprime moins bien finit par diminuer la foi en la Présence Réelle et ouvre la porte à d'innombrables abus et sacrilèges, en raison de la facilité du vol des hosties et de la dispersion des fragments. L'expérience quotidienne de la liturgie postconciliaire en est la démonstration la plus éloquente. Pour ne donner qu'un exemple, un sondage mené en 1994 aux États-Unis a révélé que seulement 30% des catholiques de moins de 45 ans croyaient en la présence réelle.

Ne peut-on pas dire que la communion dans la main est interdite parce que seuls ceux qui ont des mains consacrées, comme le prêtre, peuvent la toucher ?

– Cet argument est invoqué par saint Thomas, mais il a une valeur de pure commodité. Nous

savons, en effet, que le diacre, bien qu'il n'ait pas les mains consacrées, peut, dans certains cas, légitimement distribuer l'Eucharistie. De plus, la consécration des mains a été introduite dans le rite d'ordination du prêtre à peu près en même temps que la communion s'est répandue sur la langue.

Ne serait-il pas possible d'accorder la communion dans la main au moins dans des circonstances très particulières, comme dans le cas d'une épidémie ?

– Il faut d'abord affirmer qu'il n'existe aucune preuve scientifique qui démontre que la communion sur la langue expose à la contamination plus que la communion dans la main. Même si c'était le cas, il ne serait pas pour autant légitime de distribuer la communion dans la main. Les raisons que nous avons exposées aux n° 10 et 14 l'emportent sur toute considération sanitaire, car éviter la dispersion des fragments, les sacrilèges, le danger d'affaiblir la foi dans la présence réelle est un bien plus grand que la santé du corps.

Abbé Daniele Di Sorco



cedricmetaisphoto



Soeur Marie-Amandine (1872-1900): martyre de Tai-Yuan-Fou (Chine)



Une fidèle

On sait combien terribles furent les persécutions qui sévirent en Chine au XIX^{ème} siècle et au début du XX^{ème} siècle. Parmi les victimes des persécutions de 1900, le pape Pie XII en choisit vingt-neuf dont le martyre fut officiellement reconnu et qui furent béatifiés le 24 novembre 1946. Une jeune religieuse de 28 ans, sœur Marie-Amandine, figure parmi ces glorieux martyrs.

C'est dans la riante et paisible région du Limbourg belge, à Schakkebroek, le 28 décembre 1872, que vit le jour Pauline Jeuris, notre future sœur Marie-Amandine. Ses parents étaient de bons et vaillants chrétiens qui vivaient dans la simplicité, travaillant dur pour élever leur fils et leurs six filles. Pauline connut sous le toit familial des jours heureux, illuminés par la tendresse maternelle. Hélas, la chère maman devait bientôt laisser un grand vide, car elle mourut, alors que Pauline n'avait que sept ans. Accablé, le père émigra dans un village voisin, mais la Providence, qui veillait sur l'orpheline, inspira à une femme charitable et sans enfant le désir d'adopter les deux plus jeunes de la famille. C'est ainsi que Pauline et sa sœur Honorine trouvèrent en madame Célis Jans une seconde mère. Bientôt, Pauline, qui était gaie de nature, remplit la maison de ses chants. La fillette était aussi très affectueuse et se montrait pleine de délicatesse. Si parfois sa bienfaitrice devait travailler tard, l'enfant n'hésitait pas à rester auprès d'elle toute la nuit. Quand vint le temps de la première Communion, Pauline et sa sœur furent préparées avec grand soin par une religieuse Ursuline. Ce fut pour elles l'occasion de développer l'esprit de sacrifice, et le désir d'imiter les saints grandit dans leur cœur.

A quinze ans, Pauline entra dans le tiers-ordre franciscain et fit part à sa sœur de son désir

de rentrer au couvent. Or, Honorine voulait aussi devenir religieuse. Elle fut la première à rentrer au noviciat d'Anvers, chez les Franciscaines Missionnaires de Marie. Plus tard, Pauline la rejoignit, suivie de sa sœur Mathilde. Les voilà toutes les trois devenues filles de saint François ! La congrégation des Franciscaines Missionnaires, fondée en 1877 par Hélène de Chappotin (Mère Marie de la Passion), était en effet agrégée à l'ordre des Frères Mineurs. Elle était vouée au service des pauvres en terre de mission et à l'adoration eucharistique, prenant comme modèle Marie Immaculée, première « missionnaire » qui porta Jésus partout, et première « adorante » du Verbe Incarné. Pauline trouva dans cette famille religieuse de quoi laisser libre cours à son âme de Flamande, pieuse, joyeuse et courageuse. Sa Supérieure l'ayant prévenue que les Sœurs Franciscaines Missionnaires allaient aux missions étrangères, la jeune fille répondit tout simplement : « Ah ! Le zèle des âmes me presse ! » De fait, l'Institut, animé de l'esprit de saint François, se était répandu alors dans toutes les parties du monde. Ce vaste champ d'activités ne faisait pas peur à l'âme généreuse de Pauline !

Celle-ci prit la blanche livrée des religieuses le 17 décembre 1895. Quelques mois plus tard, devenue sœur Marie-Amandine, elle fut envoyée à Marseille comme infirmière, s'abandonnant totalement à la volonté de Dieu quant à son avenir. Et deux ans après, elle partit en Chine avec six autres religieuses sous la conduite de Mgr Fogolla, un évêque franciscain, afin de s'occuper d'un orphelinat dans la lointaine province de Chan-Si. Elle débarqua à Ceylan, un Jeudi-Saint, y retrouvant à l'improviste sa sœur Honorine durant quelques heures d'escale. Elles ne devaient plus se revoir ici-bas, mais elles restèrent en contact épistolaire.

Histoire : La dévotion mariale du saint Frère Mutien-Marie

Le voyage fut long et fatigant, mais la joie et la belle humeur de notre Flamande le rendirent moins pénible à ses compagnes. Une fois sur place, une lourde tâche les attendait : la tenue d'une maison où 200 orphelines, dont beaucoup étaient malades, attendaient leurs soins. De plus, d'autres malades, venus de l'extérieur, venaient aussi se faire soigner chez elles. Il fallait beaucoup de volonté pour soigner les plaies parfois affreuses, et c'était un renoncement de chaque instant, mais sur Marie-Amandine éprouvait une telle joie divine en contrepartie qu'elle pensait n'avoir aucun mérite à effectuer son travail. Sa supérieure, Mère Marie-Hermine de Jésus, disait : « Sur Amandine est par l'âge et par la nature la plus jeune d'entre nous. Elle chante et rit tout le jour. Ce n'est pas mal, au contraire. La croix d'une missionnaire doit être portée joyeusement. » Cette joie, toute franciscaine, lui gagna le cœur des Chinois qui l'appelèrent « la vierge européenne qui rit toujours. » Un jour, sa compagne, sœur Nathalie, tomba gravement malade. Sœur Marie-Amandine la soigna nuit et jour jusqu'à épuisement de ses forces et finalement dut être soignée à son tour : ses compagnes crurent que son heure était venue. Les Surs commencèrent donc une neuvaine à Marie Immaculée. A la fête de l'Ascension, son état s'améliora, et elle retrouva la santé petit à petit. Le bon Dieu lui réservait une autre destinée.

A cette époque, la révolte des Boxers grondait en Chine. Cette secte, organisée par les « Poings de la justice et de la concorde » (d'où leur surnom de Boxers ou Boxeurs donné à ses membres en Occident), nourrissait une haine farouche envers les Européens et la religion chrétienne. Le nouveau gouverneur de Chan-si où était implanté l'orphelinat, y arriva juste au moment où une forte chaleur accablait la population depuis longtemps. Il mit ce fléau sur compte des chrétiens qui méprisaient leurs dieux et attisa la colère du peuple. Les chrétiens, ne se sentant plus en sécurité nulle part, affluèrent à la résidence. Certains se préparaient à édifier un camp de retranchement mais Mgr Fogolla leur ordonna de n'en rien faire. Sœur Marie-Amandine était consciente du danger et sentait venir l'heure du martyre mais continuait à vaquer à ses œuvres charitables comme autrefois. Voici ce qu'elle écrivait à l'époque à l'une de ses Sœurs : « Avant que ma lettre vous parvienne, nous serons probablement chassées ou massacrées. Dites-vous que nous aurons offert notre vie, notre santé pour les païens et que nous sommes venues ici pour souffrir. Pour ma part, j'abandonne tout à la divine Providence et prie Dieu de consoler et

de fortifier les martyrs dans tout ce qu'ils auront à souffrir pour son nom... Je reste heureusement toujours joyeuse. Soyez en paix, chère Sœur, et priez pour nous. »

Début juillet 1900, un décret impérial pour l'ensemble de l'empire chinois ordonna à tous les chrétiens de renoncer à leur culte, et aux Européens de quitter le territoire, sous peine d'exil ou de mort. Le gouverneur décida alors d'en finir avec les chrétiens du Chan-Si avant de partir pour Pékin combattre les armées européennes. Il fit emprisonner, entre autres, Mgr Fogolla et les sept Franciscaines. Le 9 juillet, en la fête des saints martyrs de Gorcum, les captifs, liés deux par deux et frappés à coups de sabre, furent enchaînés au tribunal sous les cris d'une populace déchaînée. Le gouverneur lui-même, après un jugement sommaire, donna alors le signal du massacre en abattant Mgr Fogolla. Ce fut ensuite le tour des autres prisonniers. Les religieuses chantèrent le Te Deum avant d'être décapitées par leurs bourreaux.

Le jour de sa prise d'habit, sœur Marie-Amandine avait écrit un petit poème qui reflétait à la fois son ardeur et son humilité, disant :

« O cœur brûlant de mon Jésus
Je n'ai rien si ce n'est ma vie,
Mon cœur, mon âme, mon travail et mon chant ;
Bien qu'indignes de vous, ne les repoussez ! »

Elle accueillit le martyre comme l'acte suprême de ce don total, le cœur rempli de cette paix et de cette « joie parfaite » que le Maître accorde à ceux qui ont tout quitté pour Le suivre.





Vivent les vacances



Les Sœurs

Vivent les vacances ! Après une laborieuse année scolaire, les enfants sont en joie : plus d'école, plus de devoirs, plus de discipline, plus de... Oh, oh, attention ! « Vacances » signifie saine détente, mais ce n'est pas pour cela qu'on est autorisé à laisser libre cours aux instincts et aux caprices. Voici le moment où se révèle la profondeur de l'éducation : loin du cadre contraignant de l'année scolaire, que deviennent les bonnes habitudes qu'on essaye d'y acquérir ? Sont-elles assimilées suffisamment en profondeur pour résister au changement du cadre de vie ?

Disons tout d'abord que le bon Dieu, lui, ne prend pas de vacances. En août comme en décembre, il est toujours notre Créateur, notre Seigneur, notre Père aimant qui prend soin de nous. La prière quotidienne ne cesse donc pas, en vacances, d'être un devoir. Au contraire, l'on peut profiter de ce qu'on a davantage de temps pour prier un peu plus, dire le chapelet entier en famille, aller à la messe en semaine, visiter une église pour y prier, lire une vie de saint ensemble, finir les devoirs en retard du catéchisme par correspondance. Les engagements des enfants, comme le trésor de la croisade eucharistique ou la B. A. des scouts, continuent aussi pendant les vacances.

Par définition, il n'est plus nécessaire en vacances de se lever tôt pour arriver à l'heure à l'école. On peut légitimement en profiter pour se reposer. Mais ce n'est pas une raison pour paresser dans son lit jusqu'à 10 heures du matin ! La paresse reste l'un des sept péchés capitaux, même pendant les vacances. Dans la famille Dupond, la table du petit-déjeuner est débarrassée à 8h30 ou au plus tard à 9 heures, et les enfants qui oseraient arriver plus tard se passeront de ce premier repas. Les horaires peuvent être plus souples en vacances, par exemple à cause du retour tardif après une excursion, d'une veillée en famille ou d'un goûter

dînatoire qui dispense de la préparation d'un repas. Cependant, c'est aux parents de veiller à ce que la régularité de la vie quotidienne (heure des repas et du coucher) ne soit pas bouleversée et anarchique, cette régularité étant un facteur certain d'équilibre psychologique.

Qui dit vacances dit longues journées de liberté. Comment les occuper ? Il est hélas à craindre que, laissés à eux-mêmes, les enfants, que les séquelles du péché originel ont tous marqués, n'occupent leurs loisirs, sinon d'une façon franchement mauvaise, du moins d'une manière vaine. La tâche de l'éducateur se poursuit en vacances, où il faut procurer aux enfants des activités formatrices de leur intelligence et de leur volonté.

On peut tout d'abord leur apprendre la joie de rendre service. Libérés des devoirs scolaires, les enfants ont du temps pour participer aux tâches de la maison, et cela peut se faire d'une façon détendue car on est en vacances. Avec les aînés des garçons, M. Durand a entrepris de décaper et de repeindre toute la clôture du jardin : un bonbon à gagner pour chaque piquet terminé. Pendant ce temps, les filles ont préparé avec maman la surprise d'un repas mexicain : plats typiques, décoration de table, musique d'ambiance, rien n'y manque de ce qui permet de développer les divers talents. Chez les Dubois, on profite des vacances pour refaire les chambres. Les enfants campent sous la tente au fond du jardin, chacun a son mur à peindre, on travaille en chantant et la semaine de labeur se termine par une soirée barbecue.

Il serait dommage de laisser en friche pendant deux mois l'intelligence de nos enfants. Pour procurer tout leur effet bénéfique, les devoirs de vacances, s'il y en a, sont à répartir au cours de l'été et non à bloquer pendant les quinze derniers jours. Afin de motiver les enfants, on peut proposer une récompense attrayante à leur application : sortie

Pédagogie : Des éducateurs unis



exceptionnelle, séjour chez Mamie... Il est très recommandé de prévoir chaque jour un temps pour la lecture, par exemple pendant la sieste des petits, moment calme aux heures chaudes de la journée. L'été est aussi un bon moment pour des sorties culturelles, visite de monument ou site remarquable, à préparer avec guides et livres à l'appui. Après la visite, on peut rédiger un dossier avec dessins et photos pour envoyer aux cousins qui habitent loin.

N'oublions pas non plus les activités physiques de détente : marche, vélo, rollers...

Et que faire les inévitables jours de pluie ? Des activités en famille : un puzzle de 2000 pièces auquel tout le monde participe, des jeux de société, des crêpes à faire sauter pour le goûter, un cerf-volant à fabriquer qu'on essaiera dès qu'il fera beau...

Afin que les vacances soient fructueuses, il est donc nécessaire que les parents n'hésitent pas à donner de leur temps et de leur dévouement pour prévoir et organiser. Mais c'est le moment béni où se forge l'unité familiale par les bons moments vécus en commun qui laisseront d'inoubliables souvenirs. Alors... bonnes vacances !





Vie du prieuré

Chronique

4 juin

Nous avons l'honneur de recevoir Son Excellence Monseigneur de Galarreta à Bruxelles. Le matin eut lieu une messe pontificale à l'église saint Joseph, et l'après-midi la confirmation fut donnée à 41 fidèles du Benelux.



Vie du prieuré



8 juin

En ce jour de la Fête-Dieu, messe solennelle à Saint Joseph, suivie d'une magnifique procession dans les rues de la capitale. Cette année encore le reposoir se trouve dans l'église Saint Boniface. La journée se termine par un drink servi sur le parvis de l'église.



Vie du prieuré





Vie du prieuré

8 juin

En ce jour de la Fête-Dieu, messe solennelle à Saint Joseph, suivie d'une magnifique procession dans les rues de la capitale. Cette année encore le reposoir se trouve dans l'église Saint Boniface. La journée se termine par un drink servi sur le parvis de l'église.

11 juin

Cette fois-ci c'est à Anvers qu'est solennisée la Fête-Dieu, en la présence de notre Supérieur de district. A Namur, c'est le jour des premières communions.

18 juin

Brocante de Livres, tournoi de foot et fête paroissiale à Quiévrain.

21 juin

Conférence de monsieur Christophe Bilek, musulman converti au catholicisme.

25 juin

A l'issue de la grand'messe, un drink est servi pour fêter les 20 ans de sacerdoce de Monsieur l'Abbé Bély, et pour prendre congé de Sœur Marie-Solange et Sœur Maylis qui nous quittent pour rejoindre respectivement Saint Michel-en-Brenne et Genève.



27 juin

Fête de fin d'année de notre école primaire Notre-Dame de la Sainte Espérance. Les enfants exécutent magnifiquement des danses folkloriques devant leurs parents, les sœurs et les professeurs. Après 9 ans au poste de directeur de l'école Monsieur l'abbé de l'Estourbeillon passe la main à Monsieur l'abbé de

Dates à retenir

SAM
8-22.07

Camp de la Croisade Eucharistique
à Xhos (Province de Liège)

SAM
7-12.08

Retraite de Saint Ignace au prieuré d'Anvers, en français.
Inscrivez-vous sans tarder

DU 7 AU 12 AOÛT

Retraite de
Saint Ignace,
prêchée par les abbés
Hennequin et de
Champeaux



Prieuré du Très Saint-Sacrement
Hemelstraat, 23
2018 Antwerpen
hemelstraat.info@fsspx.be

**Exercices Spirituels
de Saint Ignace**
prêchés en français à Anvers



L'ÉTÉ DE L'ORGUE

ORGEL SOMMER / ORGEL ZOMER / ORGAN SUMMER

FESTIVAL 2023

ÉGLISE SAINT-JOSEPH
Square Frère-Orban
1000 Bruxelles

Verre après concert

Tous les samedis de **JUILLET** et **AOÛT** à 19:00

01/ 07 Paul-Henri Fischler, (hautbois) et François Houtart
08/ 07 Jan Vermeire
15/ 07 Aline Hopchet, (instruments baroques à vent) et Ben Van Nespen
22/ 07 Maurice Clément (L)
29/ 07 Kathleen Beliën, (soprano) et Johan Hermans
05/ 08 Sunkyung Noh (D)
12/ 08 Jenny Spanoghe, (violin) et Jan Van Landeghem
19/ 08 Elisa Kawaguti, (violin) et Danielle Piana
26/ 08 Antoine Tronquo et Erwin Van Bogaert

Mardi 15 **AOÛT** à 15:30 - **Spécial « Maria »**

15/ 08 Julie Phan, (mezzo-soprano), Maïté Wenda, (violin) et
François Houtart

Entrée : 6,- € - Réservations : organum.novum.94@gmail.com - 0497 88 42 55

organum-novum.org



PÈLERINAGE À BANNEUX

SAMEDI, 7 OCTOBRE 2023

**Miroir
de justice
prenez nous**

9h00 : Procession du Rosaire
Chapelle des Apparitions

10h30 : Grande Messe Solennelle
Église N.D. des Pauvres

12h30 : Pique-nique ou repas chaud
Hospitalité du Sanctuaire
Soupe + café : 5 euros
Repas chaud* : adultes 20 euros /
enfants 12 euros (< 12 ans)

14h00 : Départ vers Tancrémont (5 km)
Chapelle St. François

16h30 : Vénération de la Sainte Croix à Tancrémont

Bus* : départ de St. Joseph à 7h00 - 12 euros/per.

Réservations avant le 15 septembre pour le bus et le repas* :
bruxelles.perlerinage@fsspx.be - 0472 / 37.13.69 - C. Windels
IBAN BE43 0016 4233 6201 - ASBL Fraternité Saint Pie X
www.fsspx.be

Carnets paroissiaux

Ont été régénérés dans l'eau du baptême :

- Martin de Guillebon, le 4 juin à l'église Saint-Joseph
- Luca Buscemi, le 11 juin à l'église Saint-Joseph
- Guénolé Costedoat-Guirriec, le 25 juin à l'église Saint-Joseph
- Valentin Neubauer, Le 25 juin à l'église Saint-Joseph

Ont été confirmés: 41 fidèles :

La revue « Pour qu'il règne » a besoin de votre aide !

Les coûts de notre parution mensuelle sont élevés. Pour nous aider, vous pouvez vous abonner à l'année (10 numéros), mais aussi, vous pouvez contribuer à diffuser la revue en la faisant connaître à votre entourage !
Merci pour votre soutien !

Abonnement normal : 50€

Abonnement de soutien : 75€ ou plus !

- Pour vous abonner :
 - ❖ Par courrier : Revue « Pour qu'il règne », rue de la Concorde, 37, B-1050 Bruxelles
 - ❖ Par courriel : info@fsspx.be
- Pour le règlement :
 - ❖ En espèce dans les tronc de la chapelle de la FSSPX que vous fréquentez
 - ❖ Par virement : Avec la communication « Pour qu'il règne » sur le compte :

ASBL Fraternité Saint-Pie X :
IBAN : BE20 0016 9750 5656 - BIC : GEBABEB

APEC (Association de Promotion des Ecoles Catholiques)

- Vous êtes conscients de la nécessité de la formation catholique de nos enfants
- Vous constatez la décadence de l'enseignement officiel
- Vous voulez que la société de demain soit plus catholique

Aidez-nous !

Les écoles catholiques coûtent cher, surtout pour les grandes familles.

Par votre soutien, nous pourrions fournir des bourses d'études aux enfants nécessiteux, afin de les scolariser dans des écoles vraiment Catholiques.

Merci pour votre aide !

Renseignements : bruxelles.apec@fsspx.be

APEC ASBL
BNP PARIBAS FORTIS
IBAN : BE86 2100 0476 2550
BIC : GEBABEBB



Ecole St Jean-Baptiste de La Salle - Camblain l'Abbe

FSSPX - District du Benelux

1. Anvers Prieuré du T.-S. Sacrement

Hemelstraat, 21 - 2018 Antwerpen
Tél. : +32 (0)3 229 01 80
e-mail : hemelstraat.info@fsspx.be

Dimanches et fêtes

Messe lue 07h30
Grand-messe 10h00

En semaine

Lun, Mar, Jeu, Ven 18h30
Mercredi 07h30
Samedi 10h00

Adoration

Lun, Mar, Jeu, Ven 17h00-18h30

2. Gand Chapelle Saint-Amand

Kortrijksesteenweg, 139 - 9000 Gand
Tél. : +32 (0)3 229 01 80
e-mail : hemelstraat.info@fsspx.be

Dimanches et fêtes

Grand-messe 10h00
Juillet et août 17h00

3. Prieuré du Christ-Roi

Rue de la Concorde, 37 - 1050 Bruxelles
Tél. : +32 (0)2 550 00 20
e-mail : info@fsspx.be

Dimanches et fêtes

Vêpres & Salut 17h30

En semaine

Messe lue 07h15
Jeudi (en période scolaire) 08h25

4. Bruxelles Église Saint-Joseph

Square Frère-Orban, 3 - 1040 Bruxelles
Tél. : +32 (0)2 550 00 20
e-mail : info@fsspx.be

Dimanches et fêtes

Messe lue 08h00
Grand-messe 10h00
Messe lue 18h00

En semaine

Messe lue 18h00
Permanence d' un prêtre à partir de 16h30
Adoration mardi et vendredi de 18h30 à 20h00

5. Namur Chapelle Saint-Aubain

Rue Delvaux, 8 - 5000 Namur
Tél. : +32 (0)2 550 00 20
e-mail : info@fsspx.be

Dimanches et fêtes

Confessions 08h30
Messe lue 09h00
Grand-messe 10h30

En semaine

Samedi (confessions) 09h30
Samedi 10h00

6. Carmel du Sacré-Cœur

Rue des Wagnons 16 - 7380 Quiévrain
Tél. : +32 (0)65 45 81 65
e-mail : info@fsspx.be

Dimanches et fêtes

Messe lue 08h00
Grand-messe 10h00

En semaine

Messe lue 08h00

7. Liège Eglise du Sacré-Cœur

Steffeshausen, 5 - 4790 Burg Reuland
Tél. : +32 (0)80 46 00 13
e-mail : info@fsspx.be

Dimanches et fêtes

Grand-messe 09h00

8. Gerwen Prieuré Saint-Clément

Heuvel, 23 - 5674 RR Nuenen Gerwen
Tél. : +31 (0)40 283 45 05
e-mail : c.debeer@fsspx.be

Dimanches et fêtes

Grand-messe 10h30
Salut du Saint Sacrement 10h00

En semaine

Lun, Mar, Jeu 18h30
Mer, Ven 07h15
Samedi 08h30

9. Leiden Chapelle N.-D. du Rosaire

Sumatrastraat, 197 - 2315 Leiden
Tél. : +31 (0)40 283 45 05
e-mail : c.debeer@fsspx.be

Dimanches et fêtes

Grand-messe 10h30

En semaine

Vendredi 18h30
Samedi 09h00

10. Utrecht Eglise Saint-Willibrord

Minrebroederstraat, 21 - 3512 GS Utrecht
Tél. : +31 (0)40 283 45 05
e-mail : c.debeer@fsspx.be

Dimanches et fêtes

Grand-messe 10h30

En semaine

Vendredi 19h00
Samedi 11h00

11. Kerkrade Eglise Sainte-Marie-des-Anges (en allemand)

Pannesheiderstraat, 71 - 6462 EB Kerkrade
Tél. : +31 (0)40 283 45 05

Dimanches et fêtes

Grand-messe 9h30

12. Luxembourg Chapelle Saint-Hubert

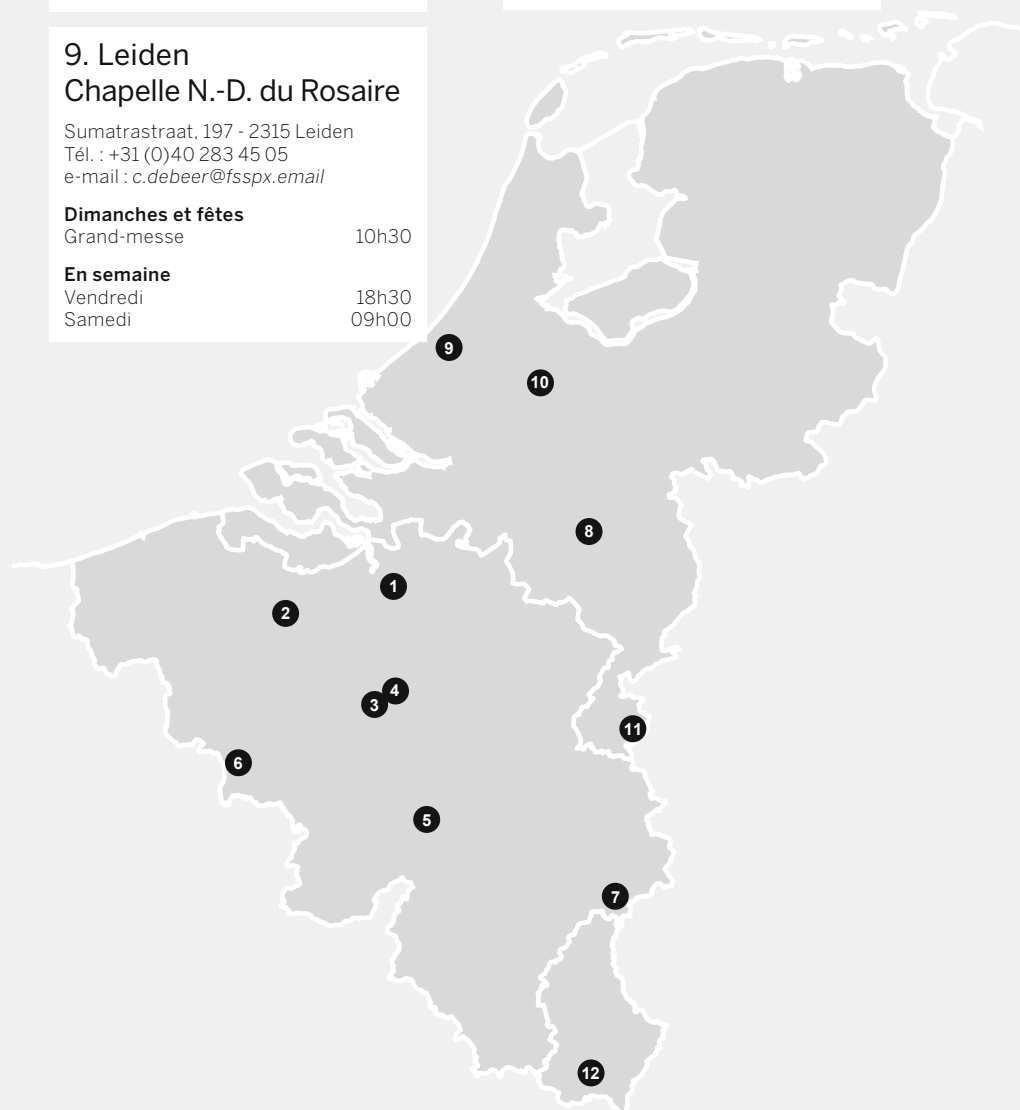
Lameschmillen - 3316 Bergem
Tél. : +352 (0) 6 21 37 84 14
Tél. : +32 2 550 00 20
e-mail : p.hennequin@fsspx.be

Dimanches et fêtes

Messe lue 08h30
Grand-messe 10h30

En semaine

Messe régulièrement le samedi 18h30



Fraternité Sacerdotale Saint-Pie X



F S S P X

La Fraternité Sacerdotale Saint-Pie X (FSSPX) est une société de vie apostolique de l'Église Catholique Romaine dont le chef légitime est le Pape François.

Fondée par Mgr Lefebvre en Suisse en 1970, et approuvée par l'évêque de Fribourg, la Fraternité Sacerdotale Saint-Pie X est internationale avec plus de 700 prêtres vivant dans des communautés réparties dans le monde entier. Douze de ses prêtres œuvrent au Benelux.

Pour-Qu'Il-Règne, revue francophone du district du Benelux, veut contribuer à restaurer toute chose dans le Christ-Jésus, en aidant le lecteur à approfondir la vie spirituelle, nourrir la réflexion et approfondir la connaissance de l'histoire de la Chrétienté.